



Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, la bourse communale gère l'attribution des casiers scolaires mis à disposition des élèves, dans les bâtiments du BAP, i-Bât et de la Cible, pour y déposer leurs affaires.

- Les casiers sont proposés, en priorité, aux élèves de 9^{ème} à 11^{ème} année. Cependant, sur demande spéciale, il sera accepté de mettre à disposition des casiers pour les élèves de 7^{ème} et 8^{ème}, en cas de besoin.
- **Durant la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire, soit du 19 août au 23 août 2024, un/e concierge attribuera les numéros de casiers aux élèves, le matin à la récréation et après les cours l'après-midi > 16h30 au maximum. Pour ce faire, les élèves devront se rendre devant les casiers du bâtiment scolaire (BAP, Cible, i-Bât) dans lequel ils souhaiteraient un casier avec un cadenas (personnel ou acheté au préalable auprès de la bourse communale).**

Dès la 2^{ème} semaine et jusqu'à la fin de l'année scolaire, les élèves devront se rendre au guichet de la bourse communale, durant les heures d'ouvertures suivantes :

Du lundi au jeudi : 08h00 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Vendredi : 08h00 - 11h30 et 13h30 - 15h30

👉 **Tous les casiers seront fermés au début de l'année scolaire afin d'éviter que certains élèves ne s'attribuent eux-mêmes les casiers sans passer par la bourse communale.**

- Chaque élève devra apporter son propre cadenas et il en sera responsable. Par conséquent, aucune caution ne lui sera demandée.
- En cas de perte de cadenas ou de clé, l'élève devra informer rapidement la bourse communale au 024/463.02.64 afin qu'un/e concierge puisse être averti et puisse ouvrir le casier (en coupant le cadenas). L'élève devra ensuite acheter un nouveau cadenas afin de pouvoir utiliser à nouveau son casier.
- Chaque fin d'année scolaire, tous les casiers devront être vidés, en vue de la prochaine rentrée scolaire. **Le matériel oublié sera détruit une semaine après la fin de l'année scolaire.**

Nous précisons que les casiers sont mis à disposition par la Commune de Bex et par conséquent, tout dégât volontaire sera facturé aux parents de l'élève ayant endommagé le casier.

Bex, juin 2024

Boursière communale
Bex

Sylvie Cretton